BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

CAUTION NÁE749979

Banque du B©timent et des Travaux Publics - Soci®t® anonyme ¨ directoire et conseil de surveillance au capital de 88 115 520 EUR - RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419Z - NÁd'identification TVA FR 31 339 182 784 - Mandataire d'interm®diaire d'assurance NÁORIAS 07 034 315 - Si¯ge social : 48 rue La P®rouse - CS 51686 - 75773 PARIS CEDEX 16 - T®l®phone : 01 40 67 35 00 - T®l®copie : 01 47 24 80 80 - www.btp-banque.fr, agissant en qualit®de garant chef de file et
La SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - SMA BTP - Soci®t® d'assurance mutuelle, dont le si¯ge social est 114, avenue Emile Zola ¨ Paris (75015), agissant en qualit®de co garant en vertu d'une convention en date du 09/06/2000,

ci-apr¯s d®nomm®(es) ç la caution è,

Repr®sent®(es) par le(s) soussign®(es), d¾ment habilit®(es) aux fins des pr®sentes,

D®clare se constituer caution personnelle et solidaire de
SAS FARINES TP 9 RTE DE THUIR 66300 LLUPIA
(ci-apr¯s d®nomm®"l©entrepreneur"),

vis-¨-vis de
HECTARE SAS 75 Z.I. LES PORTES DOMITIENNES RN 113 BP 30020 34741 VENDARGUES CEDEX
(ci-apr¯s d®nomm®"le ma´tre d©ouvrage"),

pour le montant de la retenue de garantie ¨ laquelle l'entrepreneur est assujetti, dans les conditions pr®vues par les articles 1 et 2 de la loi nÁ71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un march® d'un montant de 426,173.88 EUR TTC pass®avec le ma´tre d'ouvrage en date du 27/04/2022 ayant pour objet :
LOTISSEMENT ADANTE - LOT 1 ET 2 COMMUNE DE PRADES

Le pr®sent engagement de caution est limit® ¨ la somme de 21,308.69 EUR TTC (vingt et un mille trois cent huit Euros et soixante neuf centimes) sauf ¨ parfaire ou ¨ diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1 de la loi susvis®e, le montant ®tant alors calcul®sur la valeur d®finitive du march®, telle qu'elle doit r®sulter du contrat pr®cit® ¨ l'exclusion de tous travaux suppl®mentaires non pr®vus au march®.

Il prendra fin, dans les conditions de l'article 2 de la loi susvis®e, ¨ l'expiration du d®lai d'une ann®e ¨ compter de la date de r®ception des travaux pr®vue le 31/12/2022, faite avec ou sans r®serve, sauf opposition motiv®e notifi®e par le ma´tre d'ouvrage ¨ la caution, effectu®e par lettre recommand®e avec accus®de r®ception.
Cet engagement est couvert par le m®canisme de garantie des cautions institu® ¨ l'article L 313-50 du Code mon®taire et financier.

Fait ¨ PARIS, le 28/06/2022

Eva DEKANY
Directrice des Engagements et Crédits

Le pr®sent document constitue un duplicata, l©original unique ®tant conserv®sur support num®rique par BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, conform®ment aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil et des textes subs®quents.
Vous pouvez v®rifier les informations du pr®sent document et en consulter l©original en vous connectant sur le site https://www.entreprises-eps.btp-banque.fr/caution.aspx codes d'authentification : E749979 Num®ro de s®quence : zBN7Yd0Ye47fl5W

Signé électroniquement le :
28/06/2022